

**Objet : composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail****Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-54 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
 Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2019 créant un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail commun entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et le CIAS Arlysère ; à raison de 2 sièges pour la Communauté d'Agglomération Arlysère et 3 sièges pour le CIAS Arlysère,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2019 fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 5 titulaires,

Vu le Procès-Verbal des élections professionnelles en date du 7 novembre 2019,

Vu les désignations des organisations syndicales des représentants du personnel siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Communauté d'Agglomération Arlysère et son CIAS s'établit comme suit :

**Représentants de la collectivité****REPRESENTANTS TITULAIRES:****- Pour la Communauté d'Agglomération Arlysère**

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
Jean-Pierre ANDRÉ	Conseiller Délégué en charge de la Mutualisation et optimisation des effectifs
Christian RAUCAZ	Vice-Président en charge de la gestion des ressources humaines et des affaires générales

**- Pour le CIAS Arlysère**

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
François GAUDIN	Vice-Président en charge du logement et du développement des politiques sociales en secteur rural et du contrat de ruralité.
Pascale MASOERO	Vice-Président en charge des équipements culturels
André VAIRETTO	Vice-Président en charge du logement

## REPRESENTANTS SUPPLEANTS:

### - Pour la Communauté d'Agglomération Arlysère

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
Christiane DETRAZ	Vice-Présidente en charge de la coordination des questions d'impact communautaire sur le territoire des communes de Cohennoz, Crest-Voland, Flumet, La Giétaz, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas la Chapelle. Il lui est donné également délégation pour les dossiers ayant trait aux affaires financières, à la station essence du Val d'Arly et au chenil
Philippe BRANCHE	Conseiller Communautaire

### - Pour le CIAS Arlysère

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
Marie-Claude ANSANAY-ALEX	Conseillère Déléguée en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le secteur Nord
Sandrine POIGNET	Conseillère Communautaire Titulaire
Nathalie MONTVIGNIER-MONNET	Conseillère Communautaire Titulaire

## Représentants du personnel

### TITULAIRES

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
Zéhoua AIDOUN (CA Arlysère)	CGT
Alexis LEGER (CA Arlysère)	CGT
Stéphane BELLISAND (CA Arlysère)	CGT
Pascale GIRAUD (CA Arlysère)	CGT
Claudine PASQUALOTTO (CIAS Arlysère)	FO

### SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
Jocelyne DIGARD (CIAS Arlysère)	CGT
Sandrine TAMBE (CIAS Arlysère)	CGT
Floriane RIMOUX-PERMALAMA (CIAS Arlysère)	CGT
Maryline MILLE MALHEIRO (CIAS Arlysère)	CGT
Nadia ZOOD (CIAS Arlysère)	FO

**Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux de la collectivité.

**Article 3 :** Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble – 2, Place de Verdun, B.P. 1135, 38022 GRENOBLE – dans les deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et aux membres du comité technique.

Fait à Albertville, le 27 décembre 2019

Franck LOMBARD

Président

